

Le BQ réclame 52 semaines d'assurance-emploi pour les familles des victimes d'actes criminels

Le Bloc Québécois a remporté une victoire importante au nom des proches des victimes d'acte criminel. L'adoption par la Chambre du principe de son projet de loi visant à accorder un soutien financier aux familles de victimes d'acte criminel a passé l'étape de la deuxième lecture grâce aux partis d'opposition. En votant contre, les conservateurs ont prouvé qu'ils étaient incapables de passer de la parole aux actes lorsqu'il est temps d'apporter de la compassion aux familles des victimes.

Le projet de loi C-343, qui propose de permettre aux travailleuses et aux travailleurs régis par le Code canadien du travail de maintenir leur lien à l'emploi tout en obtenant des revenus suffisants grâce à la mise en place d'un congé pour rai-

sons familiales, a été adopté en deuxième lecture par les partis de l'opposition à la Chambre des communes. Les conservateurs, qui tentent de promouvoir leurs propres dispositions afin de modifier la loi, ont été les seuls à voter contre.

L'énoncé de projet des conservateurs, tel que décrit dans le récent discours du Trône et le budget qui a suivi, est beaucoup plus restrictif que celui porté par le Bloc Québécois puisqu'il donne accès aux prestations spéciales strictement aux familles des victimes de meurtre. Celui du Bloc Québécois est beaucoup plus large puisqu'il englobe les familles des victimes d'acte criminel grave, de disparition ou de suicide.

Par ailleurs, le projet des conservateurs permet aux familles des victimes d'avoir accès seulement aux prestations de maladie de l'assurance-emploi, c'est-à-dire à quinze semaines de prestations. Le Bloc Québécois re-

vendique pour sa part des prestations qui pourront s'étendre sur une période de 52 semaines là où la situation l'exige.

Le Bloc Québécois est convaincu que son projet de loi donnerait un sérieux coup de pouce aux familles des victimes d'acte criminel. Le nouveau président de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, **Michel Laroche**, ainsi que les porte-parole de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes ont d'ailleurs approuvé notre projet de loi.

Si les conservateurs sont sincères quand ils affirment vouloir faire plus et mieux pour les proches des victimes d'actes criminels, nous les invitons à cesser immédiatement leur obstruction pour permettre au projet de loi de poursuivre son cheminement jusqu'au bout et d'être adopté.